

Innovative und nachhaltige Mobilitätsprojekte gesucht Fünfte Ausschreibungsrunde des DZM

Seit 2006 betreibt das UVEK in Zusammenarbeit mit dem ARE, BFE und BAFU ein Dienstleistungszentrum für innovative und nachhaltige Mobilität (DZM) als Pilotversuch. Das Zentrum unterstützt neue, zukunftsweisende Mobilitätsprojekte und stellt allen Interessierten in der Schweiz eine gemeinsame Ansprechstelle zur Verfügung. In den vier während des Pilotversuchs durchgeführten Ausschreibungsrunden wurden 21 Projekte realisiert bzw. befinden sich in der Umsetzung. Im Abschlussbericht dieser Pilotphase sind diese zusammengefasst. Ab 2010 wird das Dienstleistungszentrum in eine Konsolidierungsphase überführt, welche bis Ende 2014 befristet ist. Es wird pro Jahr eine Ausschreibung durchgeführt, bei welcher jeweils rund Fr. 400'000.- zur Verfügung stehen. Die 5. Ausschreibungsrunde wird im Dezember 2009 lanciert und thematisch offen sein. Gesuche können bis am 31. März 2010 eingereicht werden. In Zukunft wird in der Regel alle zwei Jahre ein Schwerpunktthema festgelegt. (Sprachen: de und fr)

Weitere Informationen:

DZM und Gesuchseingaben www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=de

Centre de services pour une mobilité innovatrice (DZM) 5^e procédure de soumission

Depuis 2006, le DETEC soutient au titre de projet-pilote le Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable (DZM), en collaboration avec l'ARE, l'OFEN et l'OFE. Le centre fait la promotion de nouveaux projets de mobilité prometteurs et met à la disposition de tous les intéressés un service de conseil commun. Au cours des quatre procédures de soumission menées pendant la phase pilote, 21 projets ont été réalisés ou se trouvent en cours de réalisation. Ces projets sont résumés dans le rapport qui clôt cette phase pilote. A partir de 2010, le Centre de services entamera une phase de consolidation qui se terminera fin 2014. Une procédure de soumission sera réalisée chaque année, pour laquelle une somme annuelle de 400 000 CHF est mise à disposition. Un thème prioritaire sera en principe fixé tous les deux ans. La 5^e procédure de soumission sera lancée au cours du mois de décembre 2009. Les offres devront être déposées d'ici le 31 mars 2010. (langue : français et allemand)

Pour plus d'informations :

Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable (DZM)

<http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr>

01.12.2009



Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable: la cinquième échéance pour le dépôt des demandes est fixée au 31 mars 2010

Le Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable invite pour la cinquième fois à lui soumettre des projets. Par cette plateforme associant plusieurs offices (Office fédéral de l'énergie OFEN, de l'environnement OFEV, du développement territorial ARE, des transports OFT et des routes OFROU), le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC soutient, subsidiairement à la politique des infrastructures, des projets innovateurs promouvant la mobilité durable.

Les projets pris en considération sont, en particulier, ceux qui visent à:

- exploiter les capacités existantes et les ressources naturelles de manière plus efficace et plus respectueuse de l'environnement;
- faciliter les transbordements et les rendre plus agréables;
- combler les lacunes dans la chaîne de mobilité;
- expérimenter des approches novatrices et compétitives pour la mobilité ou des solutions spécialement adaptées à une situation donnée.

Vous trouverez davantage d'informations, un aperçu des projets déjà soutenus, ainsi que le formulaire de demande sur le site Internet sous <http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr>.

Contact : Office fédéral du développement territorial ARE, Peter Schild, 031 322 55 55, peter.schild@are.admin.ch



Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable

Informations à caractère général

- **Que vise le DETEC en créant ce centre de services et comment celui-ci fonctionne-t-il ?**

En politique des transports, le DETEC mise sur le développement durable. Ce dernier comprend aussi le développement d'idées nouvelles pour des formes et des offres de mobilité porteuses d'avenir. Avec ce Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable, le DETEC contribue à ce développement. Le centre soutient de nouveaux projets de mobilité prometteurs qui complètent la politique fédérale en matière d'infrastructures de transport. Il met par ailleurs à la disposition de tous les intéressés un service de conseil commun.

Les activités du Centre de services se focalisent sur le domaine des interfaces entre les différents modes de transport et doivent améliorer la capacité et la durabilité de l'ensemble du système des transports. Le soutien financier est limité dans le temps et se concentre sur des idées nouvelles, prometteuses et ayant de bonnes chances commerciales. Vu les ressources limitées, il est nécessaire de sélectionner les projets les plus prometteurs. Les responsables techniques des offices impliqués évaluent les demandes de subvention et opèrent la sélection.

L'essai pilote du Centre de services du DETEC pour une mobilité innovatrice et durable, réalisé entre 2006 et 2009, prend fin avec la 4^e procédure de soumission. Les quatre procédures de soumission menées pendant la phase pilote ont permis de soutenir 24 projets dont 21 ont été réalisés ou se trouvent en cours de réalisation.

A partir de 2010, le Centre de services entamera une phase de consolidation qui se terminera fin 2014. Une procédure de soumission sera menée chaque année. Une somme annuelle de 400 000 CHF est mise à disposition pour ces procédures. La 5^e procédure de soumission est lancée. Les dossiers devront être déposés d'ici au 31 mars 2010.

Durant la phase de consolidation, un thème prioritaire est en principe fixé tous les deux ans, par exemple le stationnement et la gestion des places de stationnement, le trafic de tourisme et de loisirs, l'habitat et la mobilité, le trafic lié au sport et aux manifestations publiques, la mobilité combinée. Les projets proposés dans ces domaines sont traités

prioritairement dans un cadre défini au préalable. Ce principe s'appliquera pour la première fois lors de la 6^e procédure de soumission. **La 5^e soumission d'offres ne porte pas sur un thème spécifique.**

▪ **Quels sont les thèmes privilégiés ?**

Les projets et les approches attendus doivent être novateurs, voire pionniers, et viser une exploitation durable et plus efficace des capacités existantes et des ressources naturelles, faciliter les transbordements, combler les lacunes interrompant la chaîne de mobilité ou encore permettre l'instauration de solutions de transport intermodales d'un type nouveau. Les thèmes pouvant être retenus ont été précisés sur la base des expériences réalisées lors des sélections précédentes. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, d'autres thèmes pouvant bien sûr être envisagés :

1. Villes et agglomérations

- Approches favorisant une mobilité qui soutient le développement urbain et résidentiel durable
- Organisation en réseau de l'offre de mobilité et de la communication
- Schémas et modèles de financement permettant de proposer une offre de mobilité complète
- Autres projets, p. ex. mesures relatives à la gestion des places de stationnement.

2. Espace rural

- Actions visant à promouvoir le développement durable de la mobilité dans une région
- Offres répondant aux besoins justifiés d'accessibilité
- Schémas et modèles visant un financement de la desserte à long terme à des conditions supportables pour la région, ainsi que la garantie du service public à l'échelle régionale
- Autres projets

3. Loisirs et tourisme

- Formes d'organisation favorisant le transport durable pour les loisirs et les achats et accordant une attention particulière au transport lié au sport et aux manifestations publiques
- Offres répondant aux besoins justifiés de desserte des lieux exacts de départ et d'arrivée (y c. transport des bagages)
- Approches visant la promotion combinée de la mobilité durable et, notamment, d'offres d'excursions et de voyages appropriées
- Autres projets

4. Environnement, énergie et mobilité

- Organisation de transports desservant des zones de détente proches
- Approches visant l'adaptation de la mobilité dans les paysages vulnérables
- Projets visant à réduire la charge de trafic, les atteintes au climat et à la qualité de l'air ainsi que les nuisances sonores, et à utiliser l'énergie efficacement
- Autres projets

5. Propositions d'innovation technologique

En ce qui concerne les projets d'innovation technologique, la coordination doit en principe être recherchée avec la CTI, l'Agence pour la promotion de l'innovation de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

- Idées prospectives pour le futur système des transports, intégrant notamment de nouvelles technologies applicables aux véhicules et des systèmes d'infrastructure innovants
- Projets d'information et de communication favorisant l'utilisation optimale des infrastructures et des moyens de transport disponibles
- Logistique
- Autres projets

▪ **Quels sont les projets ayant une chance d'obtenir une subvention ?**

Exception faite de la construction et de l'exploitation d'infrastructures, le Centre de services soutient en priorité des projets intermodaux novateurs qui déploient leurs effets en Suisse. Il accepte des projets intervenant à tous les niveaux, de l'idée et à la réalisation. Il privilégie toutefois les projets prêts à être mis en œuvre et ayant un impact positif direct sur une politique des transports durable, sur l'environnement, sur l'efficacité énergétique et sur le potentiel de réduction des émissions de CO₂. Mais il s'intéresse aussi à la présentation de modèles susceptibles d'être diffusés et de servir d'exemple à l'échelle nationale. Pour les projets de grande envergure, il faut à la fois que leur objet et l'étape devant être soutenue soient clairement définis et que des perspectives de mise en œuvre réalistes soient avancées.

▪ **A quels critères un projet doit-il répondre ?**

Les requêtes doivent répondre aux critères suivants :

- Déclaration des moyens fédéraux déjà sollicités et dont l'attribution a été confirmée
 - **Coûts totaux du projet d'au moins CHF 50 000.** Exceptions possibles dans certains cas motivés.
 - La **subvention** du centre de services à un **projet de mise en œuvre issu d'une procédure de soumission** ne peut pas dépasser **40% de l'ensemble des coûts du projet.** Lors d'appels d'offres sur des **thèmes prioritaires**, la part maximale accordée par le centre de services peut être **relevée à 60%.**
 - Présentation de la situation financière et des perspectives de financement
 - Soutien fédéral exigé comme impulsion de départ
 - Orientation et effet à long terme
 - Gestion de projet transparente assortie d'une division en étapes et d'un contrôle des coûts et de l'efficacité
 - Solide assise du projet et / ou recours à des partenaires qualifiés pour la mise en œuvre
 - Potentiel d'effet, de multiplication ou de diffusion à l'échelle nationale
- **Les requérants doivent exposer les perspectives de succès en fonction des critères suivants :**
- Potentiel d'innovation et de commercialisation
 - Potentiel d'efficacité énergétique et de réduction du CO₂ et absence d'effets négatifs sur d'autres domaines environnementaux
 - Effets positifs pour une politique durable des transports et pour l'environnement (p. ex. augmentation de la part des transports publics et de la

mobilité douce ou renforcement de l'intermodalité, amélioration de l'accès au système de transports, etc.)

▪ **Quels sont les projets qui n'ont aucune chance d'obtenir des subventions du Centre de services ?**

- Projets dont les auteurs ne peuvent pas garantir la mise en œuvre
- Recherche fondamentale, subventions annuelles ou d'exploitation à des organisations
- Coûts d'exploitation qui ne relèvent pas du projet soutenu
- Projets visant principalement la construction et l'exploitation d'installations d'infrastructure

Les projets qui sont en priorité axés sur la communication et non pas sur la mise en œuvre concrète, notamment les colloques, congrès, campagnes, expositions, matériel didactique et publications ont **peu de chance d'être subventionnés**.

Les doubles financements sont à éviter autant que possible. Les projets financés par un ou plusieurs offices du DETEC dans le cadre des autres tâches des offices ne peuvent pas prétendre à une subvention du centre de services, que le premier financement soit direct ou indirect, par exemple par le biais d'agences de SuisseEnergie. Les projets soutenus dans le cadre de mesures de compensation des émissions de CO₂ (notamment par la Fondation Centime climatique, les centrales combinées au gaz, etc.) sont eux aussi exclus du soutien financier du centre de services.

▪ **Comment s'effectue le contrôle des coûts et de l'efficacité ?**

Un contrôle des coûts et de l'efficacité est exigé des projets cofinancés.

▪ **Qui peut déposer une demande de subvention ?**

Le centre soutient des projets de l'économie privée et des pouvoirs publics suisses (cantons, régions, communes, y compris en coopération avec d'autres partenaires).

▪ **Quelle est l'ampleur des subventions possibles ?**

Coûts totaux du projet d'au moins CHF 50 000. Exceptions possibles dans certains cas motivés. La **subvention** du centre de services à un **projet de mise en œuvre issu d'une procédure de soumission** ne peut **pas dépasser 40% de l'ensemble des coûts du projet**. Lors d'appels d'offres sur des **thèmes prioritaires**, la part maximale accordée par le centre de services peut être **relevée à 60%**.

- **Quels sont les délais à respecter ?**

Les demandes de subvention doivent être remises avant le **31 mars 2010** dernier délai. **Les subventions découlant du 5^e appel d'offres sont valables pour une période de mise en œuvre allant de 2010 à fin 2011.** La clôture du projet doit aussi avoir lieu durant cette période.

Explication: lors de la 1^{re} série d'attribution de la phase de consolidation, l'intérêt porté à l'obtention de résultats (positifs) rapides est très grand, et des projets pouvant être réalisés rapidement sont particulièrement recherchés en raison des conditions budgétaires générales. Nous accorderons donc à ces deux aspects la considération correspondante lors la sélection des projets.

- **Quelles sont les conditions formelles ?**

Les requérants doivent remettre leur demande à l'Office fédéral du développement territorial (ARE, section Politique des transports, 3003 Berne) en utilisant le formulaire de demande ad hoc complètement rempli et en quatre exemplaires (y compris annexes).

Le formulaire de demande est à disposition sous :

<http://www.are.admin.ch/dienstleistungen/00908/index.html?lang=fr>

Les dossiers incomplets ne peuvent prétendre à aucune évaluation. Aucune correspondance ne sera échangée sur les projets qui ne sont pas pris en considération. Tout recours juridique est exclu.

- **Et ensuite ?**

Les documents à l'appui des demandes seront étudiés à l'échéance du délai. Les décisions d'octroi de subvention sont prises en règle générale dans les 2 mois et demi après la clôture des soumissions. Puis les auteurs des projets seront informés de la décision les concernant et la liste des projets retenus sera publiée sur Internet.

- **Où obtenir des informations supplémentaires ?**

Pour tout renseignement :

Office fédéral du développement territorial ARE

Peter Schild

Section Politique des transports

3003 Berne

Tél. +41 (0)31 322 55 55

Courriel : peter.schild@are.admin.ch